

Pratiques Pompiers n°27 - Mars 2006 - p.3

## Décisions juridictionnelles

### Sclérose en plaques non imputable au service

M. C., incorporé comme sapeur-pompier volontaire a subi quatre injections d'un vaccin contre l'hépatite B par un médecin libéral exerçant aussi les fonctions de médecin capitaine des sapeurs pompiers.

Si les premiers signes de fatigue sont apparus quatre mois après la dernière injection, la sclérose en plaques n'a été diagnostiquée que plus de deux ans plus tard.

La cour administrative a considéré que, même si les premiers symptômes étaient apparus peu après la dernière injection, les données actuelles de la science ne permettaient pas d'établir un lien de causalité entre la vaccination subie et l'apparition de l'hépatite B.

■ CAA Bordeaux, 6 décembre 2005. M. C. n° 036X00793.